

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2026 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Alberto CAMAIONE, Nelson CHAUDON, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

D-2026-001
APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PRECEDENTES
5.2 Fonctionnement des assemblées

Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2025 a été transmis par courriel le 5 janvier 2026.

Un exemplaire de ce compte-rendu est annexé au dossier de la réunion.

La Présidente invite les membres du comité à se positionner sur le projet de compte-rendu.

Les comptes-rendus sont mis au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, le compte-rendu du comité syndical du 24 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-D_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

REUNION DU COMITE SYNDICAL MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 A 14h30

Compte rendu

ORDRE DU JOUR

- Remplacement d'un membre du comité syndical
- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- Obligation de télétransmission des actes financiers du SMECB
- Convention de mise à disposition d'un ensemble foncier à Smart Logistique
- Points divers, non délibératifs :
 - o Point sur les cessions réalisées en 2025 et état des lieux des propriétés du SMECB
 - o Projet de parking poids lourd

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972





Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire


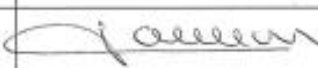
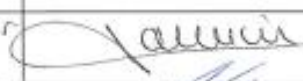


SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

Comité syndical du 24 septembre 2025 à 14h30 – Bureau du Président CCBTA

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard	Signature	Pouvoir signature
Lara BOISDET-MAUGER		
Pierre BORIES		
Amandine BOULET-MARTI	Excusée, représentée par M. JP. DENIS	
Jean-Pierre DENIS		
François GAUTHEREAU	Excuse, donne pouvoir à M. Goncalves	
Marjorie GONCALVES		
Evrard ZAUCHE		

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence	Signature	Pouvoir signature
Jean-Michel AZEMA		
Alberto CAMAIONE		
Nelson CHAUDON		
Jean-Marie FOURNIER		
Jean-Marie GILLES	Excuse, donne pouvoir à M. J.M. Fournier	
Juan MARTINEZ	Excusé, donne pouvoir à M. D. Pierre	
Dominique PIERRE		

**La Présidence ouvre la séance.
Le quorum étant atteint, la réunion peut se tenir.**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

POUVOIR

Je soussigné (e) GAUTHEREAU François donne tout pouvoir à :

M^{me} Magiorie GONCALVES

Pour me représenter à la réunion du Syndicat Mixte d'Équipement de la Commune de Beaucaire qui aura lieu le :

Mercredi 24 septembre 2025 à 14h30

**dans les locaux de la CCBTA – salle du conseil
1 avenue de la Croix Blanche à Beaucaire**

Fait à Lunel, le 12/09/2025

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

POUVOIR

Je soussigné (e) GILLES Jean-Marc donne tout pouvoir à :

M^{me} Jean-Marie FOURNIER

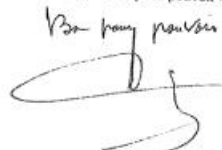
Pour me représenter à la réunion du Syndicat Mixte d'Équipement de la Commune de Beaucaire qui aura lieu le :

Mercredi 24 septembre 2025 à 14h30

**dans les locaux de la CCBTA – salle du conseil
1 avenue de la Croix Blanche à Beaucaire**

Fait à Vallabrigue, le 15/09/2025

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir


REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

POUVOIR

Je soussigné (e) Amandine Boulet..... donne tout pouvoir à :

M. Jean-Pierre DENIS.....

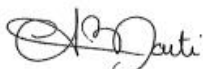
Pour me représenter à la réunion du Syndicat Mixte d'Equipement de la Commune de Beaucaire qui aura lieu le :

Mercredi 24 septembre 2025 à 14h30

dans les locaux de la CCBTA – salle du conseil
1 avenue de la Croix Blanche à Beaucaire

Fait à Bellemeade....., le 19/09/2025.....

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)



Bon pour pouvoir

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

POUVOIR

Je soussigné (e) Juan MARTINEZ..... donne tout pouvoir à :

M. Dominique PIERRE.....

Pour me représenter à la réunion du Syndicat Mixte d'Equipement de la Commune de Beaucaire qui aura lieu le :

Mercredi 24 septembre 2025 à 14h30

dans les locaux de la CCBTA – salle du conseil
1 avenue de la Croix Blanche à Beaucaire

Fait à Beaucaire....., le 17/09/2025.....

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir





REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET-MARTI, Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE SYNDICAL

5.1. Élection de l'Exécutif

Vu l'arrêté du Préfet du Gard en date du 08 mars 2024 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Équipement de la Commune de Beaucaire ;

Suite au bureau de la CCI du Gard du 12 mai 2025, M. Pierre BORIES a été nommé pour remplacer M. Alain GERARD au sein du comité syndical du SMECB.

En conséquence, le Comité Syndical est constitué comme suit :

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence	Chambre de Commerce et d'Industrie Gard
M. Alberto CAMAIONE	Mme Lara BOISDET-MAUGER
M. Julien SANCHEZ	Mme Amandine BOULET
M. Juan MARTINEZ	M. Pierre BORIES
M. Dominique PIERRE	M. Jean-Pierre DENIS
M. Jean-Michel AZEMA	M. François GAUTHEREAU
M. Jean-Marie FOURNIER	Mme Marjorie GONCALVES
M. Jean-Marie GILLES	M. Evrard ZAUCHE

Les membres des deux collectivités prennent acte de ce remplacement et de la nouvelle constitution du comité syndical.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET-MARTI, Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PRECEDENTES

5.2 Fonctionnement des assemblées

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2025 a été transmis par courriel le 12 septembre 2025.

Un exemplaire de ce compte-rendu est annexé au dossier de la réunion.

La Présidente invite les membres du comité à se positionner sur le projet de compte-rendu.

Les comptes-rendus sont mis au vote :

Votants : 8

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, le compte-rendu du comité syndical du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET-MARTI, Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

OBLIGATION DE TELETRANSMISSION DES ACTES FINANCIERS DU SMECB

5.2 Fonctionnement des assemblées

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;
Vu la délibération du 17 janvier 2024 relative au passage à la nomenclature M57 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) ;

La Présidente indique que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié, prévoit la mise en œuvre d'un compte financier unique (CFU) au plus tard pour l'exercice budgétaires 2026. Le CFU se substituera à la production distincte du compte administratif et du compte de gestion.

L'article 192 de la loi de finance pour 2019 précise dans son alinéa 2 que les documents budgétaires sont transmis au représentant de l'État par voie numérique. Suite à la mise en place du CFU la dématérialisation des documents budgétaires se généralise à compter de l'exercice 2026.

Ainsi, le SMECB a l'obligation de télétransmettre ses actes financiers à compter du 01 janvier 2026. A ce jour la transmission en Préfecture se faisait par voie postale ou par dépôt direct au service courrier.

Le volume d'actes produit par le SMECB annuellement est au plus de 30 actes.

Ainsi afin de télétransmettre ses actes le SMECB doit :

1/ **souscrire à un contrat de télétransmission de ses actes** afin de les transmettre à la Préfecture du Gard, conformément à ces instructions. Plusieurs propositions ont été demandées à des opérateurs labellisés par la Préfecture. Les devis sont les suivants :

- DEMATIS, solution e-legalite.com :
Prix la 1^{ère} année : 390 € HT
Prix les années suivantes : 180 € HT
- ATLINE SERVICES, solution Transferts-securises.fr :
Prix la 1^{ère} année : 344 € HT
Prix les années suivantes : 184,50 € HT
- DOCAPOST, solution Fast-Actes :
Prix la 1^{ère} année : 1 069 € HT
Prix les années suivantes : 240 € HT

2/ **se doter d'un certificat d'authentification RGS (Référentiel Général de Sécurité)**

Afin de pouvoir utiliser ces applications, le SMECB doit s'équiper d'un Certificat d'authentification RGS / signature électronique sous forme de clef USB. Ce service doit être souscrit en complément de l'application de télétransmission.

Ce certificat sera utilisé par un agent du SMECB pour la transmission des actes.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

- DEMATIS : 250 € HT
- DOCAPOST : 276 € HT
- Non proposé par ATLINE.
- Possibilité de souscrire avec CHAMBERSIGN : 270 € HT

3/ **signer une convention avec les services de l'Etat** en vue de procéder à la transmission électronique des actes. L'article 2 de la convention pourra être complétée une fois le contrat de télétransmission sélectionné.

Un tableau de synthèse est présenté aux membres.

Il est également proposé de souscrire à un service de signature électronique pour la dématérialisation des actes du SMEC. La société CHAMBERSIGN propose par exemple des offres de signature électronique à 50 € HT/an.

Considérant l'obligation de télétransmission des actes budgétaires, le SMECB souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le comité syndical souhaite retenir la solution E-LEGALITE de DEMATIS pour la télétransmission des actes.

Le comité syndical retient la solution de CHAMBERSIGN pour l'acquisition d'un certificat RGS et le service de signature électronique pour la Présidente.

Votants :

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Le comité syndical du SMECB :

- **décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.**
- **donne son accord pour que le SMECB accède aux service E LEGALITE proposé par la société DEMATIS pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.**
- **autorise la Présidente ou le Vice-Président à souscrire à l'offre CHAMBERSIGN pour l'acquisition d'un certificat d'authentification RGS.**
- **autorise la Présidente ou le Vice-Président à souscrire au service CHAMBERSIGN de signature électronique pour la Présidente.**
- **autorise la Présidente ou le Vice-Président à signer la convention avec la Préfecture du Gard en vue de la transmission des actes du SMECB.**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET-MARTI, Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

PROJET SMART LOGISTIQUE

8.4 Aménagement du territoire

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L2211-1 à L2222-23 relatifs aux biens relevant du domaine privé ;

Vu la délibération du 23 juin 2025 relative à la cession d'un ensemble foncier à la société Smart Logistique ;

Suite à la délibération du 23 juin 2025, le SMECB et SMART LOGISTIQUE ont signé une promesse de vente le 17 septembre 2025 en vue de préparer la cession des parcelles BT249 / 279 / 281 / 282 pour une surface totale de 43 789 m².

La société SMART LOGISTIQUE a contacté la Présidente du SMECB afin d'échanger sur la possibilité de bénéficier de la mise à disposition précaire des parcelles objet du projet de cession durant la durée du compromis, estimée à 9 mois environ à compter de sa signature, afin notamment de traiter la végétation du terrain en amont de la cession. Cette mise à disposition pourrait être réalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition précaire et révocable.

Pour cette convention, il est proposé d'appliquer une redevance trimestrielle de 9123 € HT pour cette mise à disposition.

La redevance est due à terme échu pour tout trimestre engagé.

La redevance est calculée de la manière suivante :

Redevance d'occupation = valeur de la parcelle / 30 ans / 4trimestre,

Soit 1 094 725 €HT / 30 ans /4 trimestres = 9123 €HT / trimestre.

- Si la société SMART LOGISTIQUE lève l'option de la promesse unilatérale de vente, les redevances versées seront déduites du prix de cession des parcelles.
- Si la cession des parcelles ne peut aboutir, le SMECB conservera les redevances versées.

Les membres du comité syndical sont invités à se positionner sur le projet de convention :

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, le comité syndical autorise la Présidente, ou le Vice-Président, à signer la convention de mise à disposition des parcelles BT249 / 279 / 281 / 282 avec la société SMART LOGISTIQUE.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Amandine BOULET-MARTI, Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

POINTS DIVERS

Point sur les cessions gracieuses réalisées et état des lieux des propriétés du SMECB

Le SMECB avait délibéré le 6 février 2020 en vue de la cession.

Depuis 2021, le SMECB a signé plusieurs actes permettant d'avancer sur ces cessions :

Acquéreur	Date acte	Parcelle	Surface	Objet
CHIMIREC	28/10/2021	BT110 / BT149	648 m ²	Régularisation propriété
SCI EJB	29/10/2021	BC97	237 m ²	Régularisation propriété
CNR	03/04/2024	BT154 BX6	1 594 m ²	Transfert de parcelles isolées au milieu de propriétés CNR
CCBTA	25/04/2025	BC163 BS53 / 54 / 55 / 87 / 134 BT9 / 157 / 160 / 163 / 278 / 284	6 920 m ²	Transfert de la voie ferrée Voie Henry et d'emprises foncières de postes de transformation dans le cadre de la compétence gestion des zones d'activité
EDEN INVEST (M. RIZZO)	17/09/2025	BT288 (suite division parcelle BT170)	293 m ²	Régularisation situation foncière (mauvaise implantation de clôture)
DUGNY DEVELOPPEMENT (CHIMIREC)	Prévu 17/09/2025 →reporté	BS61	514 m ²	Transfert chemin d'accès de secours et de desserte de réseaux au site Chimirec
CCBTA	03/10/2025	BT159 / 162 / 262 / 285 BC1 / 23 / 73	18 279 m ²	Transfert de l'avenue Pierre et Marie Curie et de reliquats d'aménagement dans le cadre de la compétence gestion des zones d'activité
SRE	Date à prévoir	BT1	1 673m ²	Proposition de transfert d'une parcelle isolée à l'arrière du site SRE

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

Projet de parking poids lourd

M. Ciampi de l'entreprise CIAMPI LOGISTIQUE a été destinataire de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du SMECB pour l'aménagement d'un parking poids lourds sur la parcelle BT280 au sud de la zone industrielle.

M. Ciampi a indiqué qu'il ne souhaite pas donner suite à l'AMI. En effet, il estime que cet emplacement n'est pas assez visible et que les retombées économiques ne seront pas assez importantes pour amortir l'investissement.

L'AMI a été transmis à la société SOFRAPARK, gestionnaire du parking Kilomètre Delta, par l'intermédiaire de la CCI Gard.

L'entreprise mène actuellement une analyse de la rentabilité économique et du risque (règlement PPRI).

D'autres pistes seront recherchées si les échanges avec SOFRAPARK n'aboutissent pas.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253000020-20260119-0_2026_001-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2026 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard :

Jean-Pierre DENIS, François GAUTHEREAU, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence :

Alberto CAMAIONE, Nelson CHAUDON, Jean-Marie FOURNIER, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Dominique PIERRE.

D-2026-002

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

7.1 Décisions budgétaires

Dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement au vote du budget primitif 2026, il convient d'organiser un débat d'orientation pour définir les grands principes de ce budget.

Ce travail de réflexion est l'occasion de faire une synthèse des engagements du Syndicat Mixte notamment sur les opérations de fonctionnement et d'investissement.

Le rapport d'orientations budgétaires est annexé au dossier.

Il est proposé d'engager le débat d'orientation budgétaire sur ces éléments de travail.

Il est pris acte de la tenue du débat.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-253000020-20260119-D_2026_002-

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2026 A 14H30

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le rapport d'orientation budgétaire est organisé selon les dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT qui intègrent les nouvelles dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues dans l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Présentation de la structure

Le SMECB (Syndicat Mixte d'Equipelement de la Commune de Beaucaire) est un syndicat mixte qui réunit la CCI Gard et la CCBTA et dont l'objet est l'aménagement, l'entretien et la commercialisation de terrains d'activité sur la zone industrielle Domitia à Beaucaire.

Le SMECB a été créé par arrêté ministériel en date du 23 août 1972. Le syndicat était historiquement constitué par 2 membres à parts égales : la CCI de Nîmes Bagnols Uzès le Vigan et la commune de Beaucaire en vue de créer une zone industrielle sur le territoire de la commune. En 2016, la CCBTA s'est substituée à la commune de Beaucaire suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Le périmètre d'intervention du SMECB est la zone industrielle de Beaucaire.
Son comité syndical est composé de quatorze membres (sept pour la CCI Gard, sept pour la CCBTA).

Situation en matière de ressources humaines

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion du SMECB est assurée par la CCBTA.
Des frais de gestion sont versés par le SMECB à la CCBTA à hauteur de 3% des dépenses réalisées au cours de l'année.

Plusieurs agents de la CCBTA interviennent en vue d'assurer la mise en œuvre des missions du SMECB :

- Le directeur général des services
- La responsable du service développement économique
- Le chargé d'opérations techniques
- La responsable du service finances
- Une assistante de gestion financière

Éléments d'activités de l'année 2025 (bilan)

Quatre comités syndicaux se sont tenus en 2025 :

19/02/2025	Réunion annulée faute de quorum
28/02/2025 : 2 ^{ème} réunion sans quorum	- Remplacement d'un membre du comité syndical et nouvelle composition du comité syndical - Approbation du compte-rendu des réunions précédentes - Convention de servitude entre ENEDIS et le SMECB - Débat d'Orientations Budgétaires - Approbation du Compte Administratif - Approbation du Compte de Gestion

	<ul style="list-style-type: none"> - Cession d'une parcelle d'emprise technique à la SCI RHONE FOURQUES - Proposition de cession du terrain faisant objet d'un bail emphytéotique à URBA124 - Présentation du projet de l'entreprise SMART LOGISTIQUE - Points drivers
20/03/2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes - Adoption du Budget Primitif 2025 - Points divers
23/06/2025	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes-rendus de la réunion précédente - Dossier Smart Logistique - Modification de la délibération D-2025-007 du 28/02/2025 : cession de la parcelle d'emprise technique BS61 à la SCI Dugny Développement
24/09/2025	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'un membre du comité syndical - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente - Obligation de télétransmission des actes financiers du SMECB - Convention de mise à disposition d'un ensemble foncier à Smart Logistique - Points divers, non délibératifs : <ul style="list-style-type: none"> o Point sur les cessions réalisées en 2025 et état des lieux des propriétés du SMECB o Projet de parking poids lourd

Une réunion non délibérative s'est également tenue le 10/04/2025.

En 2025, le SMECB a poursuivi son action visant à améliorer la qualité de la zone :

- Entretien végétation des terrains
 - o ensemble foncier à commercialiser au sud de la ZI (56000m² environ)
 - o et des abords de chaussée (avenue Pierre et Marie Curie).
- Réalisation des travaux de viabilisation de l'ensemble foncier nord du SMECB à commercialiser, engagés mais non réalisés à ce jour.
 - o Les travaux ont été engagés financièrement en 2023 et auraient dû être réalisés en 2024. Cependant ils n'ont été réalisés que fin 2025 compte tenu d'un problème entre ENEDIS et la commune de Beaucaire et par la suite avec la CNR.

Le SMECB a cédé plusieurs terrains :

- Le 25/04/2025 à la CCBTA : terrains d'emprise technique, dont l'emprise de la voie ferrée « Voie Henry » ;
- Le 17/09/2025 à la société EDEN INVEST : régularisation de la situation de l'entreprise qui avait mal implantée sa clôture.

Le SMECB a également signé une promesse de vente (PUV) :

- Le 17/09/2025 avec la société Smart Logistique pour une partie de l'ensemble foncier sud (parcelles BT249/279/281/282) dans le cadre d'un projet de développement des activités de l'entreprise. L'échéance de la PUV est le 30/06/2026.

Perspectives et orientations 2026

I- Fonctionnement

Dépenses

Il s'agit des dépenses relatives à la gestion courante du SMECB. En 2026, le SMEC projette de réaliser les mêmes dépenses de fonctionnement qu'en 2025.

Les dépenses d'entretien des terrains seront réduites compte tenu de la cession de terrains de voirie à la CCBTA et de la mise à disposition de terrains à l'entreprise Smart Logistique.

	Réalisé au 11/12/2025	Prévisionnel 2026	Remarque
Dépenses d'électricité (éclairage public et postes de relevage de la zone).	709,38 €	1000,00 €	Eclairage public ZI + Poste de relevage
Convention de prestation de service avec Véolia pour la gestion du poste de refoulement de la ZI Domitia	2550,00 €	3000,00 €	Montant forfaitaire de la convention : 2550 € + interventions éventuelles
Entretien végétation (parcelle BT280 + élagage arbres à prévoir)	7105,00 €	2000,00 €	Budget inférieur car cession de terrains en 2025 et mise à disposition d'un ensemble foncier de 43000m ² env.
Entretien voirie	5288,00 €	0,00 €	Cession de l'ave P&M Curie en début d'année à la CCBTA
frais de gestions du SMECB à la CCBTA (3% des dépenses engagées)	2000,00 €	850,00 €	Dépenses prévisionnelles 2026 (Fnt + Iv) x 3%
Frais d'actes notariés	0,00 €	1500,00 €	Cession à finaliser entre le SMECB et la CCBTA (ave P&M Curie), avec SRE (parcelle BT01) et Dugny Développement
Impôts fonciers	525,00 €	700,00 €	
Redevance ASA des Roubines (forfait terrain non raccordé)	18,00 €	100,00 €	

Recettes

En 2026 le SMECB constatera plusieurs recettes de fonctionnement (redevances d'occupation) :

- **Redevance du bail emphytéotique de la centrale solaire URBA124.**
Cette redevance, de 9295,51 € HT, réévaluée annuellement, est due par l'entreprise jusqu'à 2039. Cette recette sera inscrite en recette prévisionnelle en 2026 (9 600 €).
- **Redevance SMART LOGISTIQUE** suite à la mise à disposition des parcelles BT249/279/281/282 qui font l'objet de la promesse de vente (convention validée par délibération D-2025-018 du 24/09/2025). La redevance due par trimestre est de 9123 €. Une prévision est faite sur 3 trimestres d'occupation par l'entreprise en 2026.

II- Investissement

Dépenses

En dépense d'investissement une somme sera prévue pour interventions diverses.

Recettes

Plusieurs cessions de terrain sont prévues par le SMECB en 2026 :

- **Cessions gratuites** : ces cessions avaient été prévues par la délibération du 06/02/2020 relative aux cessions gratuites. Ces cessions seront finalisées en 2026 :
 - o Cession de parcelles reliquats d'aménagement à la **CCBTA** (parcelles BC1 / 23 / 73) et cession de l'avenue Pierre et Marie Curie (BT 159 / 162 / 262 / 264 / 285 / 289). La cession de ces parcelles devrait être finalisée en janvier 2026. La CCBTA en assurera la gestion par la suite.
 - o Cession gratuite de la parcelle BS61 à la **SCI Dugny Développement** (Chimirec). Cette cession qui était prévue en 2025 a été reportée par l'entreprise.
 - o Cession de la parcelle BT01 à **Sud Rhône Environnement** (SRE). Des échanges ont eu lieu avec SRE afin d'envisager une cession de la parcelle au syndicat.

- **Cession de terrain à commercialiser** :
 - o Cession des parcelles BT249/279/281/282 à l'entreprise **SMART LOGISTIQUE**, suite à la promesse de vente (PUV) signée le 17/09/2025 et dont le délai d'expiration est prévu le 30/06/2026. Comme convenu dans le cadre de la convention de mise à disposition, en cas de réalisation de la cession, les loyers versés par l'entreprise dans le cadre de la convention d'occupation seront déduits du prix de cession final.

Nous inscrirons une somme au BP pour couvrir les dépenses.

Ceci étant exposé, le débat est ouvert.